

Atelier n°7 : Qualité de l'air, impact sur la santé, les lois, les réglementations, les mesures sectorielles de réduction de polluants, les ZFE et les dérogations, l'exemplarité, la différenciation et l'harmonisation

Contribution de la FFMC

Depuis plus de 40 ans, la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) défend, sans corporatisme, la pratique du deux roues motorisés (2RM). Elle agit pour la sécurité routière, le partage de la route, le développement de la prévention et de la formation, dans un esprit de responsabilité et de solidarité.

Avec 85 antennes départementales jusqu'en Outre-mer, 8000 adhérents, et une équipe de 4 salariés, elle a créé plusieurs structures dans le champ de l'économie sociale et solidaire (assurance, magazine, formation, loisir), afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs de deux roues motorisés.

Alors que la santé publique est un vrai enjeu, la transition vers des mobilités plus « propres » ne doit pas passer par une succession de mesures restrictives et punitives.

[Renforcement des ZFE : plus de répression, moins de solutions ! - Fédération Française des Motards en Colère \(ffmc.asso.fr\)](#)

La FFMC a alerté très tôt (dès 2011) sur les difficultés engendrées par la mise en place de restrictions de circulation connues à l'époque sous l'acronyme de ZAPA :

[Ecologie et transport... le changement, est-ce maintenant ? - Fédération Française des Motards en Colère \(ffmc.asso.fr\)](#)

Aujourd'hui, elle souligne la difficulté pour les citoyens à comprendre les disparités locales dans la mise en œuvre de ces restrictions de circulation, le manque d'information, le manque d'harmonisation et le manque d'anticipation.

Pour preuve, alors même que les deux-roues motorisés ne sont en théorie pas concernés par la [loi "Climat et Résilience" article 119 chapitre 6 et sa transposition dans le code général des collectivités territoriales \(article 2213-4-1\)](#) qui indiquent que ces mesures concernent uniquement les 4 roues, nombreuses sont les agglomérations à restreindre l'usage des deux et trois roues motorisés.

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

Là où des exemptions ou des reports ont été mis en place, la FFMC a dû batailler et souligner

- le manque d'offres alternatives accessibles pour les deux roues motorisés (pas d'hybridation possible, éthanol interdit, autonomie insuffisante en électrique),
- une prime à la conversion « chiche »,
- la non pertinence des parkings relais (que faire du casque ?) ou du « comotorage » (grimper derrière un motard inconnu ou accepter un inconnu derrière soi ?).

Elle a enfin rappelé les avantages du 2/3RM en termes

- de mobilité,
- de consommation de carburant,
- de poids,
- d'optimisation de l'espace urbain (stationnement)
- rappelé qu'il n'y a pas de moto diesel.

Le 2/3RM est justement l'une des meilleures alternatives à l'autosolisme.

Il appartient, à minima, au gouvernement de limiter au maximum les incompréhensions et les incohérences du dispositif.

Au vu de son expérience, la FFMC soutient l'idée d'une méthodologie d'aide à la prise de décision en matière de dérogations pour permettre la bonne mise en œuvre locale d'une harmonisation voulue au niveau national.

Se référer à la législation déjà existante, par exemple.

Cette méthodologie pourrait proposer une rédaction type pour les textes réglementaires locaux. Cela permettrait une meilleure compréhension, une meilleure lecture et faciliter la comparaison des dispositifs.